

Une boîte de pesage du balancier Canu à Fribourg

Autor(en): **Auberson, Anne-Francine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie fribourgeoise = Freiburger Hefte für Archäologie**

Band (Jahr): **1 (1999)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-388984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Anne-Francine Auberson

La découverte dans la collection du MAHF de Fribourg d'une boîte de pesage monétaire au nom du balancier parisien Canu permet d'aborder un aspect de l'histoire économique au travers des poids monétaires qui servaient à contrôler des monnaies et à en garantir la légalité.

Une boîte de pesage du balancier Canu à Fribourg

Suite au transfert dans les locaux du Service Archéologique de la collection monétaire du Musée d'Art et d'Histoire du canton de Fribourg, nous avons remarqué avec intérêt, parmi monnaies et médailles, une petite boîte en bois contenant une balance, six poids en laiton ainsi qu'une série de lamelles également en laiton marquées de chiffres romains et/ou d'annelets. Il s'agit en fait d'une boîte d'un maître balancier parisien du nom de Canu¹, datée de 1714 et renfermant une balance à fléau ou trébuchet avec son jeu de poids monétaires et de lamelles de grains (fig. 1 et 2). Ce type de boîte ou plutôt les poids qu'elle contient suscitent un grand intérêt puisqu'ils sont les révélateurs de l'un des aspects de la circulation monétaire et du change à un moment précis de l'Histoire.

Bref historique et fonction

Pour comprendre comment et avec quelles monnaies les Hommes des XVII^e et XVIII^e siècles

De l'usage (erroné) du terme «dénéral»

Actuellement, il est coutume de nommer «dénéraux» les poids monétaires utilisés par les particuliers. Or, tous les textes de la Cour des Monnaies de Paris (de 1540 à 1707) limitent l'emploi du mot dénéral aux poids utilisés dans les ateliers de fabrication pour contrôler les flans en cours de frappe ou les pièces au moment de leur mise en circulation. Le terme approprié est donc tout simplement «poids monétaire» (tiré d'une lettre du 21.01.99 d'A. Pommier, Société métallurgique de France).

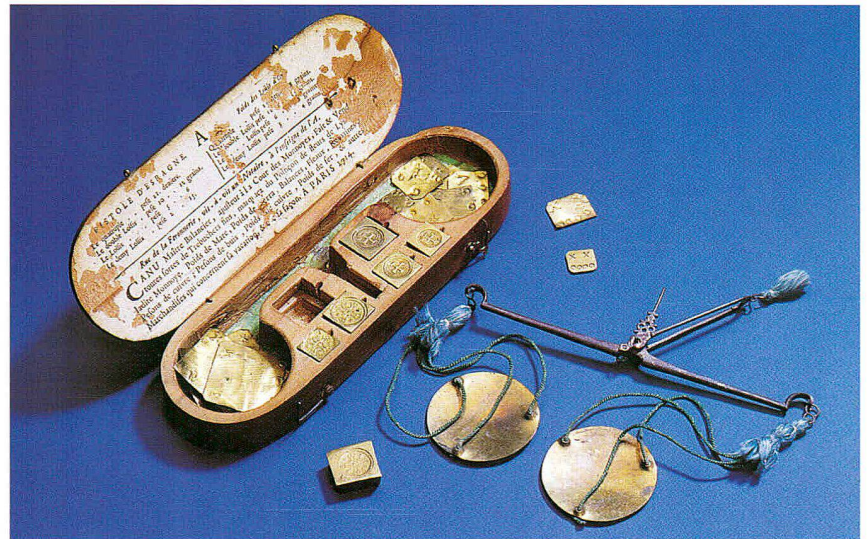


Fig. 1 Boîte renfermant la balance, les poids monétaires et les lamelles de grains

1 Malheureusement, la provenance de cette boîte est inconnue; sous le numéro MAHF 4156 de la fiche d'inventaire, on peut lire seulement «balance pour peser les monnaies». Nous tenons à remercier ici pour leur lecture attentive et leurs conseils judicieux A. Pommier de Paris et nos collègues D. Bugnon et M. Mauvilly.

2 Morard, N., La décadence du monnayage fribourgeois, in Morard, N. et al., Monnaies de Fribourg / Freiburger Münzen, Fribourg, 1969, 90-95, plus spécialement 90.

3 Morard, N., L'évolution des prix de quelques denrées alimentaires à Fribourg au 18^e siècle, Annales Fribourgeoises XLVII, 1965-1966, Fribourg, 1966, 94; Archives de l'Etat de Fribourg, Stadtsachen C 877.

commerçaient, il faut se plonger dans une Europe, et a fortiori une Suisse d'alors, dont le paysage monétaire ne ressemblait en rien à ce que l'on connaît aujourd'hui. Telles des marchandises, car souvent sans indication de valeur, les monnaies, aussi variées que nombreuses, circulaient sans connaître de frontières. Le cas de Fribourg est ici exemplaire. Comme, dès 1635, l'atelier monétaire fribourgeois sis au Stalden ne frappait plus d'espèces ni d'or ni d'argent², il était donc indispensable pour le paiement des grosses transactions de s'approvisionner ailleurs. Or, Fribourg entretenait des relations commerciales privilégiées avec la France et c'est tout naturellement de ce pays que proviennent les monnayages d'or et d'argent, français ou ayant cours en France, comme le prouve un décret de la Chancellerie conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg. Daté de 1723, il définit le cours des louis, pistoles et autres écus français ou étrangers³. Le

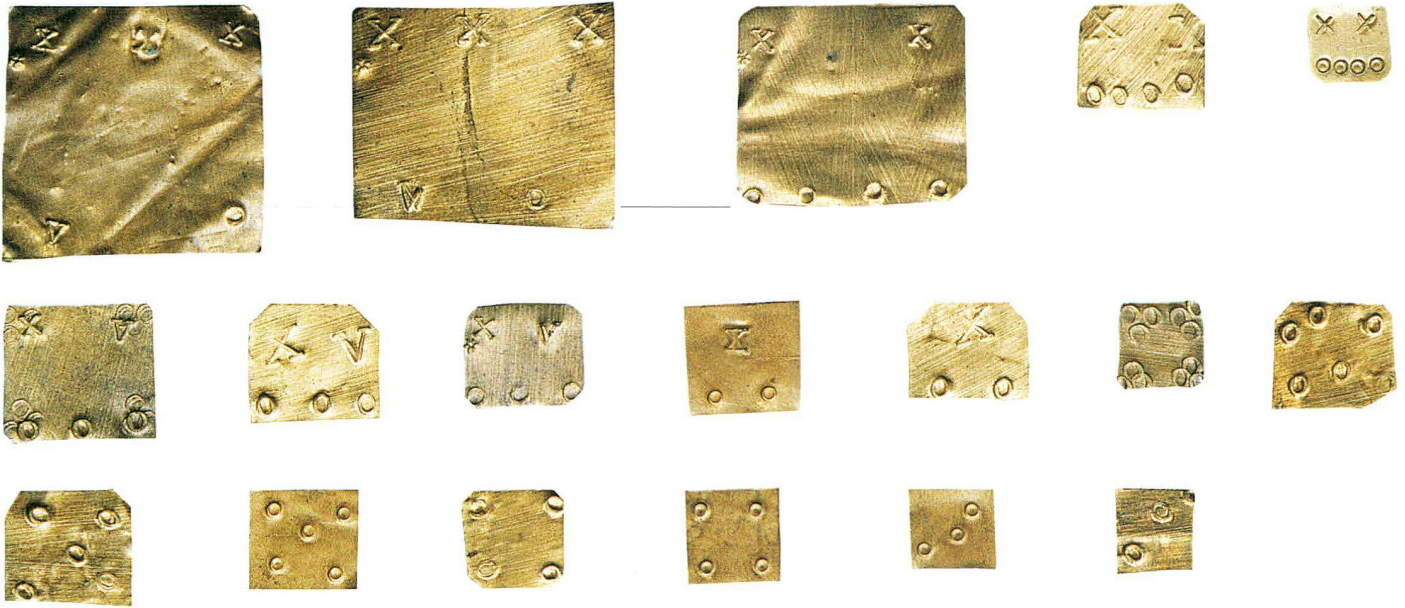


Fig. 2 Les lamelles de grains

cours des monnaies circulant sur un territoire était fixé par les autorités souveraines qui, après les avoir testées, émettaient des ordonnances; celles-ci indiquaient, à qui pouvait les lire, les espèces admises à la circulation et mentionnaient les poids dits «de tolérance», légèrement inférieurs aux poids originaux.

Deux facteurs principaux peuvent expliquer une différence entre le poids originel fixé lors de la frappe et le poids réel d'une monnaie en circulation. La première raison à une baisse de poids, que l'on qualifiera de normale, peut être imputée à l'usure inéluctable que subit une monnaie en circulant. Cependant, d'autres mobiles moins honorables président à ce phénomène; l'appât du gain, de tout temps l'une des raisons majeures de tricher à seule fin de s'enrichir sur la proportion de métal précieux contenu dans une monnaie, en est un. Le rognage, opération qui consiste à prélever un bout de métal sur une monnaie, est de l'ordre des opérations illicites, passibles de peines très lourdes allant de fortes amendes à la condamnation à mort⁴.

On comprend dès lors aisément que le souci de chacun, l'Etat comme le particulier, était de contrôler tout monnayage avant de l'accepter ou de le refuser. Pour ce faire, l'autorité politique locale procédait à l'essai des nouvelles frappes; elle informait ensuite la population ainsi que les Etats voisins de la recevabilité ou non des espèces testées et en fixait la valeur d'échange. Les nombreux mandats et évaluations monétaires conservés dans les Archives des Cantons sont là pour en témoigner⁵. Parallèlement, on vit se développer au fil des ans le métier de balanceur, fabricant de balances pour le change, dont

l'origine remonte à la plus haute Antiquité égyptienne. Quant au changeur (fig. 5) ou tout autre utilisateur de balance, il évaluait les monnaies en les pesant pour juger de leur valeur réelle d'après leur poids. A cette fin, changeur, banquier, commerçant ou particulier utilisaient des poids monétaires, petits objets souvent de laiton, dont un grand nombre reproduisait sur une face un des motifs principaux de la monnaie à vérifier et indiquait sur l'autre la valeur en deniers et en grains. Les intéressés plaçaient sur un des plateaux de la balance le poids monétaire et sur l'autre, la monnaie; si le fléau penchait du côté de la monnaie, celle-ci était jugée légale, s'il trébuchait du côté du poids, la différence était mesurée en ajoutant des lamelles de grains dans le plateau où se trouvait la monnaie. Le total des grains additionnels correspondait à la somme à déduire à la valeur de la monnaie.

Le XIV^e siècle verra se constituer les premières corporations de balanceurs⁶, dont l'activité a surtout fleuri dans les grands centres commerciaux. En France, les deux principales villes qui

Les poids en grains ne sont pas des poids monétaires, ce sont des poids d'appoint servant à mesurer en grains le surplus ou le déficit de poids d'une pièce de monnaie par rapport au poids légal.

1 grain = 0,0531 g

2 grains = 0,1062 g (2 x 0,0531 g)

etc...

24 grains = 1 denier = 1,2744 g (24 x 0,0531 g)

Ces poids se présentent comme de minces lamelles de laiton marquées de chiffres romains et/ou d'annelets poinçonnés en creux;

ex.: XX 0000 = 24 grains

4 Desnier, J.-L., La justice du chaudron ou le chaudron de vérité, Gazette Numismatique Suisse 36, Berne, 1986, 95-101.

5 Martin, C., Essai sur la politique monétaire de Berne 1400-1798, (Bibliothèque Historique Vaudoise 60), Lausanne, 1978.

6 Lavagne/Forien de Rochesnard 1965, 275.

virent se développer la profession de balancier furent Paris et Lyon. Nous avons vu que Fribourg avait des propensions commerciales à l'ouest, il était donc tout naturel que les marchands, entre autres, se procurent également les poids monétaires des monnaies françaises en circulation sur ce territoire. La présence dans la collection du Musée d'une boîte du balancier parisien Canu, dont il est ici question, s'explique donc aisément. Les poids monétaires ne sont pas uniquement l'apanage des collections de musée, il arrive également qu'ils apparaissent en fouille; c'est le cas, à Fribourg, dans une maison du quartier du Bourg, où trois poids monétaires lyonnais ont été mis au jour lors de l'analyse du bâtiment⁷.

Boîte, poids monétaires et grains: fabrication de Canu ?

La boîte de pesage monétaire du Musée se présente comme un coffret oblong en pommier ou poirier aux extrémités arrondies⁸ et comporte sept alvéoles pour un total de six poids; il faut en effet tenir compte du poids manquant de plus petit format qui aurait dû se loger dans la cavité creusée au fond de l'alvéole du double louis (voir fig. 1)⁹. Dans les évidements voués à loger les deux plateaux circulaires de la balance se trouvent encore 18 lamelles de grains, que devait normalement renfermer une cavité fermée par une petite tirette en bois et qui fait défaut. La tige maintenue dans le couvercle par deux crochets, destinée à extraire les poids monétaires de leurs compartiments, manque également. Enfin, le feuillet imprimé collé à l'intérieur du couvercle (fig. 3) nous apporte foule de renseignements sur le nom réel des monnaies en circulation d'abord et sur le balancier et son commerce ensuite, en l'occurrence Canu.

Ainsi, les monnaies que nous désignons aujourd'hui comme des pistoles sont dénommées dans notre boîte, des louis. De même, les poids annoncés sur le feuillet correspondent à ceux marqués sur les poids monétaires, au moins en ce qui concerne ceux dont la face n'a pas été limée.

L'inscription, ensuite, nous indique l'adresse à Paris de notre balancier – il demeurait «Rue de la Feronnerie» –, et nous précise même l'emplacement de sa boutique dans la rue, «vis-à-vis un Notaire, à l'enseigne de l'A.». A remarquer que les artisans d'une même corporation étaient

généralement regroupés dans un même quartier. On le constate par exemple pour celle des balanciers de Lyon, qui pratiquaient leur artisanat près de la Cour des Monnaies et il en était sans doute de même pour celle de Paris, comme le confirme A. Blanchet, numismate émérite, qui écrit en 1900: «La rue de la Feronnerie a conservé ses traditions et possède encore trois établissements de balanciers, dont l'un fut fondé en 1680, et un autre en 1779»¹⁰.

De plus, ce feuillet nous informe sur les compétences de Canu: outre le fait d'être maître balancier – n'étaient autorisés à fabriquer des poids que les balanciers ayant déposé le modèle de leur poinçon à la Cour –, il était également investi de la charge de vérificateur ou ajusteur à la Cour des Monnaies de Paris. Suit à la manière d'une publicité, la description des objets manufacturés ou vendus dans son commerce: «toutes sortes de Trebuchets fins», c'est-à-dire de balances, «marquez du Poinçon de fleurs de Lys [de] ladite Monnaie», le poinçon de la Cour des monnaies de Paris se caractérisant par trois, puis une seule fleur(s) de lys sommée(s) ou non d'une couronne. «Poids de Marc, Poids de [K]arra, Balances, Fleaux, Romaines, Pesons de cuivre, Pesons de buis, Poids de cuivre, Poids de fer, & autres Marchandises qui concernent sa vacation & de sa façon» correspondent aux différents poids et ustensiles nécessaires au pesage, entre autres, des monnaies.

Que savons-nous de plus au sujet de ce balancier? F. Lavagne, éminent spécialiste, nous apprend, sur la base des procès-verbaux de la Cour des Monnaies, que la famille Canu a compté plusieurs générations de balanciers entre 1616, date à laquelle on voit pour la première fois cité le nom de Simon Canu, et 1766, avec un certain Nicolas. Quant au balancier qui nous intéresse ici, il se prénomme Louis Etienne et sa période d'activité est attestée sur la base de documents des Archives de la Cour des Monnaies de Paris entre 1700 et 1720¹¹.

L'étude de ces poids nous informe sur les types de monnaies étrangères en circulation dans notre canton et nous renseigne ainsi sur les relations commerciales entretenues entre deux régions. Rappelons-le au risque de nous répéter, les monnayeurs fribourgeois ne frappant plus ni monnayage d'or ni d'argent dans leurs ateliers, mais uniquement des pièces de billon pour tenter de couvrir les besoins des transactions quoti-

7 Auberson, A.-F., Dénéraux, poids de pharmacie et monnaie, in Bourgairel, G., Fribourg-Freiburg. Le bourg de Fondation sous la loupe des archéologues, (AF/FA 13), 1998, 45-48.

8 Les dimensions de la boîte sont de 18 x 6 x 2,5 cm; la longueur du fléau en fer est de 14,4 cm alors que le diamètre des plateaux de la balance (MAHF Inv. n° 4156.1) est d'environ 4,4 cm. Les charnières sont en fer, un des fermoirs également alors que l'autre est en laiton. Les deux plateaux en laiton de la balance étaient suspendus au fléau par des cordonnets en soie.

9 En y regardant de plus près, l'une des lamelles de 24 grains d'une autre facture, plus épaisse et taillée, semble trouver sa place dans cet orifice.

10 Blanchet, A., Balances et poids monétaires, Revue Numismatique 4, Paris, 1900, 439-448, particulièrement 448.

11 Cette information nous a été communiquée par A. Pommier, secrétaire général de la Société métrique de France (SmF), dans une lettre datée du 10 novembre 1998. Qu'il trouve ici l'assurance de notre sincère gratitude. F. Lavagne quant à lui propose une période d'activité plus longue, de 1711 à 1745.



Fig. 3 Le feuillet imprimé

diennes, l'Etat comme la population utilisaient pour les affaires importantes les grosses espèces d'or et d'argent d'origine française, en l'occurrence pour l'or, les louis¹². On faisait par conséquent usage de boîtes de pesage de fabrication française, spécialement parisienne et lyonnaise. Si nous avons pu constater l'origine parisienne du balancier, qu'en est-il des poids dont la boîte était assortie ? En forme de pyramide tronquée inversée, un poids monétaire figure à l'avant le type stylisé de la monnaie qu'il sert à peser et au revers, les indications de poids en deniers et en grains, en chiffres romains, la marque de fabrication du balancier ainsi que le poinçon de contrôle de la Cour des Monnaies.

Nos six poids monétaires servaient à contrôler des monnaies d'or françaises et espagnoles (fig. 4).

En étudiant ce matériel, nous avons le sentiment que l'ensemble n'est pas homogène.

La première constatation qui s'impose est qu'aucun poids monétaire n'est de Canu, dont la marque semble être un A couronné, que deux poids monétaires identifiables portent le poinçon d'un certain Jean Robert, balancier lyonnais, qu'un troisième est assurément de facture lyonnaise et que les trois autres dont la surface a été limée pour faire disparaître les indications de valeur, le sont très probablement aussi. En conséquence, puisque le feuillet du couvercle nomme clairement le balancier parisien Canu, les poids monétaires ne peuvent correspondre à ce coffret.

Par ailleurs, les boîtes françaises étant produites artisanalement, les poids sont logés dans des alvéoles taillées sur mesure; or paradoxalement, les poids monétaires munis du poinçon de Lyon ne s'adaptent pas tous exactement à leur cavité; s'agit-il de poids de «remplacement» ?

Nous observons également que le feuillet ne s'accorde pas avec la boîte; en effet, on peut

s'interroger sur la légitimité de coller une étiquette décrivant huit poids monétaires sur une boîte fabriquée pour n'en contenir que sept; S'agit-il d'un imprimé collé sur une boîte lyonnaise avec des poids monétaires lyonnais et par qui ? Certainement pas par Canu lui-même, car comment imaginer un maître artisan s'approprier un produit qui n'est pas de sa fabrication; or nous rappelons que Canu était ajusteur à la Cour de Paris et que par conséquent sa probité était notoire. Autre cas de figure: comment une étiquette de Canu aurait-elle pu se trouver dans les mains d'un balancier lyonnais, alors que «l'étiquette chère aux balanciers parisiens n'était pas en usage à Lyon»¹³ ? S'agit-il bel et bien d'une boîte parisienne sur le couvercle de laquelle on aurait collé par erreur un feuillet destiné à une boîte pouvant effectivement contenir huit poids monétaires ? Canu aurait-il eu un associé à Lyon auquel cas la boîte serait parisienne, garnie de poids lyonnais ?

Bon nombre de ces questions seraient restées en l'état, si nous n'avions pu bénéficier des conseils et informations d'A. Pommier¹⁴. Celui-ci constate d'une part que les boîtes de pesage de Canu sont très rares¹⁵. D'autre part, il nous apprend que la fabrication de boîtes de pesage ne devait pas faire partie du commerce habituel de la famille Canu; vers 1700, Louis Etienne Canu a dû décider d'en faire fabriquer par un artisan menuisier parisien et de les mettre en vente pour élargir son commerce. S'agissant de la balance, elle semble être un produit de Paris. En revanche, en ce qui concerne les poids, tous lyonnais, on peut penser qu'il s'agit certainement de poids qui n'ont pas été fabriqués précisément pour garnir cette boîte, mais de poids que Canu se sera procurés à Lyon selon un arrangement ou une association qui le liait à un balancier lyonnais, peut-être Jean Robert ou l'un de ses successeurs.

12 Morard 1969, 92.

13 Lavagne/Forien de Rochesnard 1965, 294.

14 A. Pommier, voir note 11.

15 A noter encore que ni le Cabinet de numismatique de Lausanne ni celui de Genève ne possèdent dans leur collection de poids monétaires marqués Canu, encore moins une boîte de sa fabrication. Nous remercions ici A. Geiser et M. Campagnolo de cette information.

Fig. 4 Les poids monétaires (avers et revers)

Balancier indéterminé

Lyon ?, poids d'un double Louis aux 8 L, Louis XIV, 1709-1716

A/ Croix composée de huit L adossés deux par deux, chaque paire surmontée d'une couronne et cantonnée d'une fleur de lys et au centre, un soleil; cercle de traitillés

R/ [XII D XVIII] lisse

MAHF Inv. n° 4156.2: AE (laiton); 16,198 g.

**Balancier indéterminé**

Lyon ?, poids d'un Louis aux 8 L, Louis XIV, 1709-1716

A/ Croix composée de huit L adossés deux par deux, chaque paire surmontée d'une couronne et cantonnée d'une fleur de lys et au centre, un soleil; cercle de traitillés

R/ [VI] D V[III]

MAHF Inv. n° 4156.3: AE (laiton); 8,095 g.

**Balancier indéterminé**

Lyon ?, poids d'un demi-Louis aux 8 L, Louis XIV, 1709-1716

A/ Croix composée de huit L adossés deux par deux, chaque paire surmontée d'une couronne et cantonnée d'une fleur de lys et au centre, un soleil; cercle de traitillés

R/ [III D IV] lisse

MAHF Inv. n° 4156.4: AE (laiton); 4,060 g.

**Jean Robert, balancier, 1663-1705**

Lyon, poids d'une double pistole d'Espagne, Charles Quint (dès 1537)

A/ Croix pattée dans un double quadrilobe cantonné aux angles externes d'un anneau; cercle de traitillés

R/ X D XII; JR couronnées; poinçon de balancier-juré indéterminé: D surmonté de la fleur de lys et surmontant un pique

MAHF Inv. n° 4156.5: AE (laiton); 13,368 g.

**Balancier indéterminé**

Lyon, poids d'une pistole d'Espagne, Charles Quint (dès 1537)

A/ Croix pattée dans un double quadrilobe cantonné aux angles externes d'un anneau; cercle de traitillés

R/ V D VI; fleur de lys à l'envers et F (marque d'atelier?); poinçon de balancier-juré indéterminé: D surmonté de la fleur de lys et surmontant un I

MAHF Inv. n° 4156.6: AE (laiton); 6,691 g.

**Jean Robert, balancier, 1663-1705**

Lyon, poids d'une demi-pistole d'Espagne, Charles Quint (dès 1537)

A/ Croix pattée dans un double quadrilobe cantonné aux angles externes d'un anneau; cercle de traitillés

R/ II D XV; JR couronnées; poinçon de balancier-juré indéterminé: D surmonté de la fleur de lys et surmontant l'hermine

MAHF Inv. n° 4156.7: AE (laiton); 3,342 g.



Dix-huit lamelles (fig. 2) ont été inventoriées¹⁶; la série normale dont une boîte est munie se compose habituellement de neuf lamelles pesant en grains 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 18 et 24 (on trouve parfois encore le «poids» de 8 grains). On constate donc d'une part que les lamelles sont trop nombreuses et d'autre part que la série est incomplète: il manque celles de un et deux grains; notons encore la présence de deux lamelles supplémentaires de 36 grains, qui est, selon A. Pommier, un fait très rare. Que peut-on en conclure? En ce qui concerne le surnombre, toujours selon A. Pommier, «ces lamelles ont pu simplement être réunies et conservées par les utilisateurs successifs de la boîte»; une partie d'entre elles provient peut-être d'une autre boîte de la collection du MAHF (ou d'ailleurs), mais nous ne maîtrisons ni le cheminement ni l'historique de ces boîtes.

La boîte ne comporte aucun poids monétaire plus tardif que le louis aux 8 L frappé par Louis XIV entre 1709 et 1716. Le poids des frappes de Louis XV ayant été revu à la baisse, la date d'utilisation de cette boîte n'est par conséquent pas postérieure à 1716.

L'intérêt évident de la découverte dans la collection du MAHF d'une boîte inédite du maître balancier Louis Etienne Canu renfermant une balance parisienne et des poids lyonnais réside dans la rareté des boîtes de pesage connues à son nom. Puisse cette modeste étude apporter quelque complément à la connaissance de l'activité de ce balancier.

Pour en savoir plus

Lavagne, F., *Balanciers étalonneurs: leurs marques, leurs poinçons*, Montpellier, 1981

Lavagne, F. et Forien de Rochesnard, J., *Les balanciers de Lyon aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Actes du quatre-vingt-neuvième Congrès national des sociétés savantes, Section d'archéologie (Lyon 1964), Paris, 1965, 275-307

Martin, C., *Les boîtes de changeurs à Genève et Berne (XVII^e-XVIII^e s.)*, *Revue Suisse de Numismatique* 39, Berne, 1958/59, 59-106

Martin, C. et Campagnolo, M., *Catalogue des balances de changeurs, des dénéraux et des poids, 1: La France et l'Italie*, (Cahiers Romands de Numismatique 2), Lausanne, 1994

16 Les 18 lamelles se répartissent comme suit: deux de 36 grains, trois de 24, trois de 18, trois de 12, une de 6, deux de 5, deux de 4 et deux de 3.

Abb. 1 Waagekasten mit Waage,
Münzgewichten und
Feingewichten (Korn)

Abb. 2 Die Feingewichte;
Messingplättchen von 3-36 Korn
(1 Korn = 0,0531 g)

Abb. 3 Bedruckter Zettel mit
der Inhaltsangabe

Abb. 4 Münzgewichte
(Vorder- und Rückseite)

Abb. 5 Der Geldwechsler,
von Corneille de Lyon

Zusammenfassung

In der Sammlung des Museums für Kunst und Geschichte ist ein bislang unbekannter Münzwaagekasten des Waagemachers Louis Etienne Canu entdeckt worden. Er enthält eine Pariser Geldwaage und Lyoner Münzgewichte und verdient besondere Aufmerksamkeit, weil Waagekästen dieses Waagemacher-Meisters besonders selten sind. Da der Kasten kein Münzgewicht enthält, das jünger ist als die letzten Prägungen unter Ludwig XIV (1709-1716), ist er nach 1716 nicht mehr zu verwenden gewesen.



Fig. 5 Le Banquier d'après
Corneille de Lyon